



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents

Question écrite n° 73143

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la nécessité des couloirs de bus protégés dans Paris. La mise en place de couloirs de bus protégés a probablement facilité la circulation des bus et des taxis dans Paris. Elle constitue une initiative supplémentaire à ajouter aux tentatives plus ou moins réussies visant à réduire la pollution atmosphérique. Cependant elle mécontente les motards et les utilisateurs de deux roues en général. Les protections des couloirs de bus sont parfois mal indiquées et peuvent s'interrompre et reprendre sans logique apparente. Infranchissables, elles constituent un danger potentiel pour les motards qui peuvent perdre l'équilibre en les heurtant. Aussi, il aimerait connaître son point de vue sur l'extension de ces voies de bus protégées et le risque d'augmentation des accidents de circulation impliquant des motards.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73143

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 février 2002, page 834